

## **Politiques urbaines, contestation et décentralisation Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso<sup>1</sup>**

*Mathieu Hilgers\**

Ce texte souhaite fournir quelques éléments de réflexions à propos d'une question essentielle au moment où, en Afrique de l'Ouest, le processus de décentralisation progresse. Pourquoi, dans certaines villes moyennes, les individus et les groupes qui perdent des terres, des biens immobiliers ou doivent être déplacés contre leur gré et affirment être les victimes des opérations d'aménagements protestent parfois peu et, s'ils le font, rarement collectivement ? Cette question semble d'autant plus importante que si les études foncières sont, depuis de nombreuses années, parmi les sujets les plus discutés des sciences africanistes, force est de constater que malgré une pléthore de publications consacrées, aux abus de pouvoir, aux expulsions arbitraires, au népotisme et à la corruption, souvent au cœur des opérations de lotissement urbain, peu de travaux se sont intéressés de façon systématique à la souffrance sociale que de tels modes de gestion engendrent chez les populations les plus fragiles<sup>2</sup>. Les recherches se sont essentiellement concentrées sur le pluralisme normatif, les conflits, les stratégies, l'évolution du rapport à la terre et même celles qui traitent explicitement de la sécurisation foncière ou de l'organisation des chances de vie ne se consacrent pas précisément à cet aspect du problème. L'étude de ces souffrances sociales semble pourtant essentielle<sup>3</sup> : avec la prolifération de lotissements urbains,

---

1. Sur le plan empirique, ce texte s'appuie sur 232 entretiens réalisés à Koudougou, en outre, lors des nombreux séjours, passés dans la ville, un temps considérable a été consacré à des discussions autour de la gestion foncière. Pour chaque des étapes du lotissement, tous les groupes impliqués ont été rencontrés : architectes, propriétaires terriens, demandeurs, déguerpis, fonctionnaires, élus municipaux, procureur, autorités coutumières, vendeurs de parcelle etc. Les commissions sectorielles ont été suivies dans leur travail : phase d'attribution des parcelles, phase d'indication des lots, phase de règlement des litiges. Un temps important a été passé dans les bureaux municipaux pour discuter avec les fonctionnaires et observer comment s'opèrent le règlement des litiges dans cette enceinte. Les documents concernant la ville et les principaux titres de presses ont été dépouillés de manière systématique.

\* Anthropologue, chargé de Recherches FNRS, Laboratoire d'Anthropologie prospective, Université Catholique de Louvain – mathilgers@hotmail.com.

2. Mentionnons toutefois parmi des recherches récentes celle de Donald S. Moore [2005].

3. Par souffrance sociale, on entend la souffrance liée à la perception d'un individu ou d'un groupe qui se sent exclus, ou affaibli, au sein d'un ordre qu'il considère légitime et le fait que la construction subjective de cette souffrance est liée à des causes sociales. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une misère liée à des conditions sociales mais aussi d'une misère liée à la position sociale d'un individu et à sa manière de vivre subjectivement cette position objective [Bourdieu, 1993 ; Renault, 2008].

elles se répandent et jouent un rôle important dans les rapports sociaux, dans la construction et l'évolution des représentations politiques. Intégrer cette dimension dans l'analyse des processus de lotissement, permet de jeter un regard neuf sur le domaine foncier et de rendre compte de manière relativement originale de certaines transformations liées à l'urbanisation.

D'emblée, il convient de restreindre l'objet de ce texte. La faiblesse de la contestation résulte de plusieurs phénomènes, parmi ceux-ci, le climat de corruption et de népotisme, l'histoire nationale et locale jouent un rôle important. Ces phénomènes tendent, dans une mesure plus ou moins grande selon les circonstances, à dissoudre ou renforcer les potentialités de revendications collectives. Ils ont fait l'objet de nombreux travaux, nous n'y reviendrons pas ici. On tentera plutôt d'établir la fécondité d'une analyse en termes de représentations sociales pour cerner les processus de contestations dans le cadre des opérations d'aménagements urbains. Pour cela, l'analyse prendra pour principal cadre empirique une opération menée dans une ville moyenne du Burkina Faso. Avant d'aborder l'examen des représentations sociales, il semble donc important de retracer brièvement le contexte dans lequel s'inscrit cet aménagement.

### **L'uniformité des politiques urbaines**

En Afrique de l'Ouest, depuis le début des années quatre-vingt dix, la tendance est à l'uniformisation des politiques urbaines tant au niveau des politiques publiques que de la stratégie des bailleurs. Il s'agit d'améliorer la productivité urbaine en favorisant la productivité économique et de lutter contre la pauvreté en rationalisant la gestion et en assainissant les villes. L'hypothèse commune à ces initiatives est que le développement dépend de la croissance économique. L'intérêt marqué pour les villes depuis cette période part d'un constat : elles sont des lieux de concentration de capitaux, d'hommes et de technologies de mieux en mieux connectés au monde. Le développement d'un pays passerait donc par le développement de ses villes car, selon ce raisonnement, croissance urbaine et croissance économique irait de pair. Au-delà des conditionnalités économiques, les institutions internationales ont progressivement imposé des conditionnalités politiques à l'obtention de l'aide. Le processus de décentralisation et de déconcentration administrative s'est étendu dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et affecte aujourd'hui bon nombre de villes moyennes. C'est dans ce contexte que les projets, « dits de « développement municipal », misant sur un désengagement de l'État, sur la déconcentration des pouvoirs techniques, voire sur la décentralisation administrative et budgétaire » émergent [Osmont, 1995, p. 17]. Formellement, le développement municipal est désormais conçu en étroite relation avec l'aménagement participatif de quartier et la coopération décentralisée. Il s'agit aussi de renforcer les structures administratives et techniques des nouvelles collectivités locales, de stimuler des activités économiques à grande échelle, de soutenir l'émergence de dynamiques participatives et de favoriser par l'éclosion d'une mobilisation citoyenne, la participation des populations à leur propre développement tout en

contournant, si possible, les administrations centrales de l'État. À travers ces transformations, la ville apparaît aux bailleurs comme le « laboratoire privilégié de l'apprentissage d'une participation démocratique à la vie publique, son échelle permettant aux citoyens de percevoir plus aisément le lien entre leur vote, les programmes publics et les services effectivement obtenus » [Venard, 1993, p. 26].

### Politique urbaine et décentralisation au Burkina Faso

La situation de la troisième ville du Burkina reflète parfaitement le contexte décrit ci-dessus. Deux ans après l'adoption des textes d'orientation de la décentralisation se tiennent, en 1995, les premières élections municipales et, simultanément, le gouvernement burkinabè conçoit un Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM) qui vise à renforcer les capacités techniques, financières et institutionnelles de dix agglomérations urbaines dont Koudougou<sup>4</sup>. L'objectif du PDVM est notamment de lutter contre l'attractivité des deux métropoles du pays en renforçant l'autonomie des autres centres urbains. Cette démarche s'inscrit dans le sillage des politiques menées par les institutions internationales, qui considèrent que le développement des centres secondaires est nécessaire pour lutter contre l'exode vers les grandes villes qui menacent, selon elles, la plupart des pays du Sud<sup>5</sup>.

L'un des buts du PDVM est de renforcer les infrastructures marchandes, lesquelles constitueraient la première condition à l'autonomie et au développement des petites villes et des villes moyennes. La planification rationnelle et l'organisation de l'espace bâti et de l'environnement naturel du territoire à gérer deviennent des priorités imposées par les bailleurs aux nouvelles autorités politiques. Le renforcement des capacités locales apparaît ainsi comme un point central de ces démarches. La perspective participative préconisée par les institutions internationales et par les agences de coopération est donc relayée au niveau des nouveaux pouvoirs locaux par la Commission Nationale de la Décentralisation qui rappelle, à travers le guide de la planification locale, que l'implication des populations locales est un « défi » imposé aux municipalités [1997, p. 6]. Il est clair que, même si elles dénie toute forme d'ingérence, ce « défi » est aussi celui des institutions internationales qui, à travers leurs nouvelles conditionnalités, encouragent un « ajustement politique » privilégiant l'instauration et la consolidation d'une dynamique démocratique [De Villers, 2003].

Depuis l'instauration du processus de décentralisation, le Burkina connaît un foisonnement d'opérations de lotissement. Pour les élus locaux, la politique

4. Pour une analyse générale et un historique de la décentralisation au Burkina Faso voir Laurent [1995], Laurent *et alii* [2004] et Sawadogo, Sebbara [2004].

5. Les démographes nuancent toutefois les tendances alarmistes de ces institutions et, par suite, l'effet des politiques qu'elles prônent [Beauchemin, Schoumaker, 2005]. Par rapport aux décennies entre les années 50 et 80, le continent est marqué par un ralentissement de la croissance urbaine. Au Burkina Faso, des études récentes soulignent une mutation des tendances migratoires à travers la réduction de l'émigration rurale et l'émergence d'une émigration urbaine [Beauchemin, Schoumaker, 2005]. Certains expliquent ce phénomène par l'augmentation de la pauvreté dans les villes, preuve s'il en est que leur croissance ne s'accompagne pas nécessairement de l'accroissement du bien-être [Beauchemin, 2005].

foncière est au cœur d'un choix essentiel. Nécessaire pour promouvoir les entités décentralisées, pour financer les communes et pour les développer en tenant compte d'une planification rationnelle, elle est aussi, un lieu stratégique de captation et d'accumulation des ressources financières, sociales et symboliques. Les transformations foncières fournissent l'occasion aux nouveaux élus d'élargir leur base électorale et de satisfaire leurs obligations clientélistes.

### Une opération pharaonique

Sur la scène officielle, dès 1998, le pouvoir municipal de Koudougou va consciencieusement mettre en œuvre les recommandations au cœur des nouvelles politiques de développement et entreprendre une opération visant à moderniser et rationaliser la gestion de l'espace. Cette opération accélère la mise en œuvre du changement de statut foncier proclamé 15 ans plus tôt et demeuré jusqu'alors essentiellement formel dans les villes moyennes. En effet, depuis l'adoption du code de juridiction foncière du 4 août 1984, l'ensemble des terres du pays ont été nationalisées et intégrées au domaine foncier national. Ces mesures prises lors de la révolution sankariste (1983-1987) visaient plusieurs objectifs, entre autres, un accès plus ouvert au foncier, l'apport de ressources pour l'État, la mise en valeur des terres disponibles, la levée des aspects juridiques qui ralentissaient les projets de réaménagements urbains et, enfin, condition nécessaire pour remplir les autres objectifs, l'érosion de la chefferie et du pouvoir coutumier jugé archaïque, contre-révolutionnaire et premier bénéficiaire des opérations de lotissement. Jusque-là, les textes relatifs à la propriété foncière avaient veillé à ne pas rompre totalement avec le système de pensée coutumier au sein duquel les chefs disposaient du droit d'attribuer des terres aux nouveaux arrivants dans une localité [Ganne, 1986 ; Marie, 1989 ; Jaglin, 1995]. En tentant de priver les « forces contre-révolutionnaires » de leurs privilèges terriens, le pouvoir sankariste a réduit leur importance politique<sup>6</sup>. Il a aussi mis en œuvre un nouveau mode de gestion et d'appropriation de l'espace. Dorénavant, la terre doit être légalement acquise pour devenir la possession des individus ou des groupes. Dans le sillage de cette réforme, la nationalisation des terres dote l'État de ressources monétaires, d'usufruits potentiels importants et permet d'étendre le processus de généralisation de la propriété privée introduit par la colonisation. Dans la balance du pluralisme juridique, cette profonde transformation renforce définitivement le poids du droit moderne face au droit traditionnel et accélère ainsi la transformation des mentalités foncières. Entreprise pour lutter contre la spéculation, la nationalisation des terres a comme conséquence de généraliser leur monétarisation. En entreprenant de « parcelliser » l'ensemble de la surface municipale en 1998, le maire et ses adjoints renforcent définitivement ce processus et contraignent les habitants non locataire à se doter d'un titre légal de propriété. Ils entament ainsi la plus grande opération de lotissement mené dans la commune.

6. Pour un exposé clair et introductif à l'évolution du pouvoir *moaga*, des premières conquêtes à la période sankariste, Savonnet-Guyot [1985 et 1986], sur la politique révolutionnaire en milieu urbain, Jaglin [1996].

Conformément à l'idéologie de la concertation et de la participation censée animée la décentralisation, les élus prétendent que des enquêtes locales ont permis d'établir, selon les vœux exprimés par la population, un ordre de priorité dans les opérations que doit mener le pouvoir municipal. Lors de ces enquêtes, les populations auraient multiplié les interpellations pour que tous les secteurs de la ville soient lotis. En réalité, aucun travail de consultation sérieux n'a été réalisé sur ce thème<sup>7</sup>. Aujourd'hui, la plupart des fonctionnaires et des politiciens de Koudougou laissent clairement entendre que l'opinion a été manipulée, canalisée et réinterprétée par la nouvelle élite locale. La dynamique participative est devenue une stratégie pour légitimer des initiatives auprès de l'assistance internationale, auprès du pouvoir central et, même, auprès des populations de la ville.

Au nom de la lutte contre la spéculation et l'engorgement foncier mais aussi sous le motif de renflouer les caisses de la commune et de développer la ville, il fut donc décidé de lotir l'intégralité de la surface municipale. Dès sa première phase, l'opération est menée dans l'illégalité. En principe, un plan d'aménagement proposé par la commune doit être étudié puis approuvé par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. À Koudougou, l'autorité locale a évité les détours administratifs et a lancé de son libre chef une opération étendue sur neuf des dix secteurs de la ville. Les bureaux de géomètres ont dessiné un nouveau cadastre et dégagé sur papier un nombre de parcelles proportionnel à la surface à lotir. Le tracé a été réalisé sans considérer ni les variations du terrain (dénivellations, crevasses, sols) ni la répartition des habitats existants. Ainsi, lorsque les attributions débutent certains demandeurs obtiennent des parcelles sur des terrains accidentés, parfois non constructibles, d'autres sont contraints de déplacer leur maison d'une dizaine de mètres pour qu'elle soit située dans les limites de leur nouvelle parcelle. En raison des malversations et de la perte ou de la destruction de documents lors de protestations et d'incendies qui ont suivi l'assassinat d'un journaliste originaire de la ville, il est aujourd'hui impossible de connaître le nombre exact de lots dégagés. Lors d'une interview en 1999, le maire en fonction, annonce un total de 39 000 parcelles disponibles<sup>8</sup>, mais selon d'autres sources – fonctionnaires en charge du lotissement, directeur de l'établissement de développement communal de Koudougou, conseillers municipaux – ce chiffre fluctue entre 33 000 et 48 000 parcelles.

Les habitants doivent désormais posséder un titre légal de propriété pour chaque parcelle référencée dans le cadastre municipal. Les bâtiments situés sur deux parcelles du nouveau cadastre ou les bâtiments d'un individu situé sur une parcelle ne lui ayant pas été attribué sont en principe détruits. Pour obtenir l'une de ces parcelles, il faut être recensé puis acheter une carte dont le prix varie selon le statut du demandeur<sup>9</sup>. L'argent récolté par la vente de cartes a permis de financer les

7. Le rapport du plan de développement communal participatif, sur lequel devrait se fonder la synergie entre les aspirations de la population et l'action du pouvoir municipal, ne fut remis qu'en janvier 2003, cinq ans après le début de l'opération [Diarra, 2003].

8. Interview accordée au journal *Le Pays*, 1.04.1999.

9. Les résidents d'un secteur nouvellement loti paient 10 000 FCFA, les non-résidents paient 20 000 FCFA.

étapes du lotissement : tracé des plans, bornage des terres, attributions, opérations administratives. Une fois les terres loties et le recensement opéré, une commission procède aux attributions en suivant un ordre de priorité. En principe, les résidents chefs de famille sont les premiers attributaires, viennent ensuite les autres résidents et, enfin, les non-résidents. Les familles nombreuses sont prioritaires. Si deux individus voient subitement leur habitation, originellement située sur deux terrains distincts, fixée sur la même parcelle à cause du nouveau découpage urbain, selon la loi, c'est celui qui a fait l'investissement le plus important qui obtient le titre de propriété. Les plus prévoyants ont donc amélioré l'état de leur bâtiment avant le passage de la commission. D'autres, sans ressources financières, incapables d'investir mais pourtant présents depuis des générations, ont perdu leur terre.

Au début de l'opération, le pouvoir communal prétendait garantir l'obtention d'une parcelle à chaque demandeur. À cause de détournements et d'un manque de compétence administrative, il s'est très vite trouvé dans l'impossibilité de tous les satisfaire. La loi en vigueur, connue de tous les techniciens et de tous les conseillers municipaux rencontrés, stipule que chaque citoyen ne peut avoir qu'une seule parcelle dans un centre loti. Toutefois, au sein de chaque secteur, les différentes commissions ont laissé les habitants acheter plusieurs cartes. Dans tous les secteurs, la demande a été supérieure au nombre de parcelles disponibles. C'est d'autant plus problématique que le nombre exact de parcelles dégagées demeure inconnu. Outre la corruption, la situation actuelle résulte, en grande partie, de l'incompétence des agents municipaux. Fraîchement élus, subitement au cœur d'une entreprise de lotissement qui affecte la totalité de leur secteur, la plupart des conseillers se sont soudain retrouvés dans une position de *big man*. Certains d'entre eux, illettrés et sans aucune expérience administrative, ont vite été dépassés par la gestion d'une opération qui exigeait des compétences qu'ils ne possédaient pas<sup>10</sup>. Malgré cela, bon nombre se sont imposés comme des points de passage obligés pour l'obtention d'une parcelle. Pour maintenir leur nouveau statut, ils devaient être capables de rendre des services. L'envie de bien faire et d'être à la hauteur de leur nouvelle position a augmenté la disproportion entre le nombre de parcelles disponibles et le nombre de demandeurs. Le nombre de parcelles est aujourd'hui insuffisant pour englober une demande artificiellement élevée. L'absence de planification et la gestion personnalisée des demandes engendrent une confusion qui est à la source de nombreux conflits. Selon les habitants, les affaires de corruption n'ont jamais été aussi nombreuses dans la ville.

Aujourd'hui, à Koudougou, toute personne qui a cotisé, c'est-à-dire presque chaque habitant de la ville, a subi des dommages. La plupart des demandeurs ont obtenu un nombre de parcelles inférieur au nombre de cartes achetées et ne seront pas remboursés. Certains résidents n'ont obtenu aucune attribution et attendent d'être délogés. D'autres occupent une parcelle déjà attribuée, un terrain destiné à devenir une zone administrative, une réserve ou une voie de circulation, ils doivent quitter leur domicile. Ces « déguerpis » sont parfois envoyés au-delà des zones

10. À Koudougou, 10 conseillers des 30 conseillers élus en 2000 étaient analphabètes [Sebahara 2000].

peuplées, à plusieurs kilomètres du centre ville. Ils perdent tous leurs investissements antérieurs et s'installent sur un terrain vierge. Les réactions à ces situations sont parfois violentes. Dans certains secteurs, des bornes ont été déterrées pour empêcher la poursuite de l'opération et des conseillers municipaux ont parfois été agressés. Cependant, de telles protestations restent rares et ne signifient pas que les habitants s'opposent à la volonté d'aménager la ville : au contraire, l'urbanisation de celle-ci leur apparaît essentielle. On va voir que, sous certains aspects, les habitants de la ville se réapproprient les contraintes d'aménagement au point de les convertir en une aspiration à l'urbanisation de leur cadre vie [Hilgers 2007c]. Ceci explique en partie la faiblesse de l'opposition aux aménagements urbains.

### Urbanité et autochtonie

La perspective de développement impulsée par les institutions internationales repose sur bien plus qu'une simple corrélation entre espace et culture ou espace et développement. Elle part de l'idée d'un progrès universel qui résulterait de l'accumulation des richesses et de la croissance économique. Selon ce point de vue, façonné par un modèle unique à vocation universelle, l'intensification économique doit conduire au « développement ». Et, on l'a évoqué, les villes ont d'autant plus d'importance que les richesses seraient avant tout urbaines [Osmont, 1995, p. 16]. Traduite et réappropriée localement dans le cadre de la décentralisation, bricolée avec les conceptions endogènes, à Koudougou la représentation de l'urbanité s'ancre elle aussi dans une conception précise du développement social et de la modernité. Cette conception repose, plus ou moins implicitement, sur une lecture de l'histoire humaine et de la civilisation.

Dans les villes moyennes Ouest africaines, le rapport à l'espace renvoie généralement à deux représentations sociales : l'urbanité, à travers le niveau de développement d'un espace, l'autochtonie, à travers son histoire foncière. Ces deux représentations fournissent un cadre commun d'interprétation partagé par les populations de la ville. Elles permettent de distinguer, de catégoriser, de hiérarchiser les individus, façonnant et soutenant ainsi des rapports sociaux. À Koudougou, le plus souvent, le changement du rapport à l'espace a été le produit d'une exigence externe. La colonisation, la révolution sankariste et les injonctions des politiques internationales ont imposé des contraintes et des bouleversements qui ont été réappropriés localement et qui ont contribué à produire le rapport à l'espace partagé aujourd'hui par les populations locales [Hilgers, 2005].

En milieu urbain, l'état de grandeur social et symbolique d'un individu, d'un collectif ou d'une agglomération est déterminé, en partie, par son niveau d'urbanisation. Au cœur de la représentation sociale de l'urbanité se développe une lecture du monde en termes de stades de développement et d'échelle de civilisation. Comme toute représentation sociale, cette hiérarchisation et la conception qui la sous-tend sont relativement floues. Elle ne s'apparente en aucun cas à une théorie supportée par une armature conceptuelle entièrement logique et parfaitement structurée [Moscovici, 1976]. S'ils partagent la conviction que la ville constitue le stade

ultime de la civilisation, les habitants de Koudougou n'ont pas formalisé une phylogénétique du monde social et du genre humain. La hiérarchie des styles urbains n'est ni fixe, ni homogène, elle demeure résolument plurielle. Néanmoins, ils établissent une relation entre le degré de développement urbain et le degré de civilisation. À travers la maîtrise des codes pratiques qui font de la ville un lieu structuré par des règles, en grande partie informelles, à travers l'ostentation choisie ou subie des signes extérieurs d'urbanité qui jalonnent le quotidien et épaississent les attitudes, s'opère une stratification des individus selon leur degré d'urbanité. Cette stratification est rendue possible par un cadre d'interprétation commun. Les codes partagés permettent de distinguer des degrés d'urbanité, forment un langage qui fédère et différencie les habitants au sein d'un collectif urbain. Aujourd'hui, dans les représentations locales, accéder à une parcelle c'est aussi accéder à un certain niveau de civilisation.

L'importance accordée à l'urbanité, comme catégorie de distinction et comme mouvement vers un plus haut degré de civilisation, dépasse largement le cadre de la troisième ville du Burkina Faso. Le déploiement technique, la densité de population, l'architecture, la variété des ressources forment des éléments qui ont imposé la ville comme un lieu où s'opère un processus de civilisation<sup>11</sup>. Tant au niveau local que dans la pensée des élites dirigeantes occidentales, « la "culture urbaine" est à la base de toute une série de discours qui tiennent lieu d'analyse de l'évolution sociale (...) et qui, par là, sont largement véhiculés (...) et font partie de l'ambiance idéologique quotidienne » [Castells, 1975, p. 114]. Bien entendu, les représentations de l'univers urbain ne sont pas identiques et tous les aspects de la ville occidentale ne constituent pas pour les populations locales des références en matière de civilisation. Mais il arrive parfois que les représentations entre ces élites et les populations locales se rejoignent. La relation entre lotissement et gestion rationalisée, aménagement et modernisation, développement et civilisation, sous-tend toutes les opérations qui ont été menées en matière urbaine et façonne le sens dominant attaché à la représentation de la ville et à l'idéal urbain. La croyance en un lien de causalité entre la modification des formes urbaines, tel que la reconfiguration de l'espace de la ville à travers un lotissement, et le changement social ne date pas de cette opération de lotissement mais elle joue, aujourd'hui encore, un rôle majeur dans la transformation foncière qui affecte la ville. Selon cette perspective, les formes urbaines détermineraient les comportements et l'organisation sociale, leur transformation constituerait donc une condition d'accès à un plus haut niveau de développement.

### *La perception du lotissement*

L'imaginaire urbain et le rapport à l'espace tels qu'ils se jouent de nos jours doivent beaucoup à la colonisation. Le lotissement était au centre de la politique coloniale d'aménagement du territoire. Les zones loties étaient les premières dotées d'infrastructures (accès aux routes, à l'eau courante, à l'électricité). L'importance

11. Mais on notera que de telles conceptions ne sont pas figées. James Ferguson [1999] a admirablement illustré la contingence et la potentielle réversibilité du mythe de l'urbanité.

accordée au lotissement fut maintenue au cours des politiques urbaines qui ont suivi l'Indépendance et, pendant longtemps, celles-ci se sont pratiquement limitées à cette forme d'aménagement [Traoré, 1986, p. 34]. Ainsi, le lotissement s'est progressivement imposé dans l'esprit des populations locales comme une condition nécessaire au développement. Par la suite, les gouvernements successifs entameront des opérations d'aménagement de plus ou moins grande envergure.

À Koudougou, la perception du lotissement repose sur une série d'appréciations partagées par l'ensemble des habitants. Globalement, il apparaît comme une « bonne chose » car il permet le « développement de la ville » et son agrandissement. Ces aspects positifs sont présentés sous des angles qui varient selon la tournure des discussions et les appréciations de chacun. Différents arguments sont avancés pour valoriser l'opération de lotissement. L'argument économique rejoint le discours des institutions internationales, du pouvoir central et du pouvoir local : le lotissement facilitera l'agrandissement de l'agglomération, permettra la diversification des activités et conduira Koudougou à dépasser son statut de « petite ville ». L'argument de la rationalisation de la gestion spatiale évoque une plus claire « hiérarchisation de l'espace » et une circulation routière mieux maîtrisée. Les individus qui le mobilisent supposent que le lotissement permettra l'assainissement de la ville, la création d'espaces verts ou l'installation d'infrastructures facilitant l'usage courant de l'eau et de l'électricité. D'autres habitants utilisent un argument esthétique selon lequel un lotissement est « très beau » et « rend la ville jolie ». Enfin, la plupart des personnes rencontrées évoquent un argument basé sur la sécurisation des conditions de vie. Ils soulignent que le lotissement est une voie de passage obligé pour s'assurer une sécurité foncière et, selon les plus jeunes, pour accéder à une certaine autonomie tout en maintenant des liens avec la famille. Ces discours variés se rejoignent dans l'idée selon laquelle le lotissement permettrait d'atteindre « la maturité » urbaine.

Pour la plupart des habitants, le lotissement est perçu comme une étape nécessaire pour « développer » l'agglomération. Il permettrait de diversifier les activités, d'agrandir la ville tant au niveau physique que symbolique, de dynamiser son économie et de permettre à l'agglomération d'accéder à un statut pleinement urbain. Dès lors, que la ville est conçue comme le stade ultime de civilisation et que l'accès à l'urbanité passe par la transformation des espaces, le pouvoir communal n'a eu aucun mal à faire passer l'opération de lotissement comme le résultat d'une consultation des habitants voire même d'une dynamique participative. Cette représentation joue fortement sur la manière dont les individus et les groupes vont lutter pour défendre leurs intérêts dans le contexte d'une artificielle pénurie foncière. Ceux qui protestent apparaissent souvent comme rétrogrades, voire, opposés au développement de la ville.

Après les premiers moments d'enthousiasme, une grande partie de la population a mesuré les conséquences de la mauvaise gestion de l'opération. Les plus pauvres ont pris conscience qu'en résidant en périphérie, il leur faudrait attendre des années avant de bénéficier des infrastructures promises par le lotissement (électricité, eau courante, route, etc.). Pourtant, la conviction que le lotissement est « une bonne

chose » pour la ville et pour « son développement » ne s'est pas affaiblie. Dans l'imaginaire local, le lotissement constitue une étape nécessaire pour urbaniser le cadre de vie. L'aspiration à vivre dans un cadre urbain et la pénurie artificielle des parcelles disponibles ont engendré une véritable course foncière. Celle-ci a fait naître des tensions entre les groupes et à l'intérieur des groupes. Dans un tel contexte, on observe une recrudescence des discours valorisant l'autochtonie <sup>12</sup>.

### *L'importance de l'autochtonie*

La représentation sociale de l'autochtonie joue un rôle important dans la réalisation de cet aménagement. En dépit d'un changement de la configuration des formes urbaines et de la généralisation de la propriété privée, jusqu'à aujourd'hui, à Koudougou, l'ancrage des propriétaires terriens s'est maintenu. D'une manière générale, on constate que les contraintes des institutions internationales et, plus précisément, de la dynamique de la décentralisation ont renforcés les recours à l'argument de l'autochtonie. L'instauration d'un pouvoir municipal élu a stimulé des compétitions politiques et la captation des votes s'est, en partie, opérée en jouant sur cette représentation sociale. L'opération de lotissement initiée en 1998 a exacerbé cette rhétorique. C'est ainsi qu'ont ressurgit des conflits autour de l'histoire du peuplement [Hilgers, 2007b] et des pratiques coutumières, parfois disparues, visant à témoigner d'une identité autochtone [Hilgers, 2007a].

En milieu urbain, la terre a largement perdu son pouvoir sacré au profit d'un pouvoir économique, si bien qu'en dernière instance le plus haut niveau de généralité ayant trait à la discussion foncière tend souvent vers une définition marchande de l'espace plutôt que vers une définition symbolique. La revente illégale de parcelles appartenant à l'État par des conseillers municipaux élus est courante et traduit le rôle toujours plus prégnant de la dimension économique. Leroy va jusqu'à affirmer que, dans le cadre de la conception moderne et importée, l'espace n'est plus envisagé avant tout comme le lieu sur lequel repose la reproduction sociale, idéologique et économique du groupe, mais comme un capital à investir, exploiter, rentabiliser [1991, p. 33]. Il convient, néanmoins, de nuancer cette affirmation. En effet, on trouve toujours des familles dont les membres les plus jeunes sont à la fois soucieux de préserver le patrimoine familial en le régularisant, et qui, tout à fait conscients du processus spéculatif en cours, investissent dans d'autres secteurs de la ville. L'investissement de l'espace, son exploitation et sa rentabilisation ne répudient pas sa conception comme moyen de reproduction sociale, idéologique et économique ; mais ils la transforment et l'adaptent aux exigences de la modernisation foncière qui n'implique pas nécessairement que la part symbolique de la terre soit exclue ou niée. L'autochtonie et l'attachement à la terre de ses ancêtres ne sont pas que des moyens utilisés en vue de maximiser un patrimoine. Ils constituent des éléments essentiels dans la constitution des identités locales et jouent un rôle

12. Pour des travaux récents sur la question de l'autochtonie, notamment dans le contexte de la décentralisation, voir par exemple Nyamnjo et Geschiere [2000], Ceuppens et Geschiere [2005], Marshall-Fratani [2006], Geschiere et Jackson [2006] et Leonhart [2006].

primordial dans la structuration des relations sociales. La conception vénale de la terre est largement entrée dans les mœurs. D'un certain point de vue, la mutation du rapport à l'espace a affaibli le pouvoir coutumier. Mais dans le même temps, la décentralisation, la constitution d'un corps politique d'élus municipaux, et l'opération de lotissement entamée il y a bientôt dix ans ont revivifié le rôle des grandes familles jouissant d'une influence dans la ville et ayant droit de revendiquer, fut-ce au prix de polémiques, le statut d'autochtone. Des groupes, en se référant à une origine mythique et en proposant une histoire du peuplement selon laquelle ils seraient les fondateurs de la ville, s'imposent comme les « véritables » autochtones et, de ce fait, revendiquent un statut particulier. Cette dimension symbolique constitue d'ailleurs un argument fort, parfois central, dans la naissance et dans la résolution des conflits fonciers.

L'effet des discours liés à l'autochtonie s'observe, notamment, dans la manière dont l'administration traite un demandeur. Celle-ci varie selon l'importance qu'elle lui attribue. Cette importance est directement liée à la structure globale du capital qu'il possède. Dans le cadre de l'opération de lotissement, cette structure peut-être décomposée en trois capitaux : économique, scolaire et social. Chacun d'eux exerce un effet de légitimité face à l'administration, joue un rôle dans la capacité de revendications d'un individu et, même, dans la valorisation de ses droits. Les agents dépourvus de capitaux sont ceux qui ont le plus de difficultés à défendre leurs intérêts. Lorsque la pauvreté du capital s'associe à d'autres facteurs discriminatoires, la situation se dégrade davantage. Les demandeurs les plus démunis – capital économique inexistant, capital scolaire insuffisant, capital social faible – auxquels s'associent d'autres stigmates – veuve, allochtone... – se voient généralement attribuée une parcelle située en périphérie. Pour quelqu'un qui réside depuis des années dans une zone rattachée aux infrastructures – route, eau, électricité, téléphone – un tel déguerpissement aux confins de la ville correspond à une régression sociale. Si bien qu'il est souvent associé à un retour au village, c'est-à-dire, à un lieu éloigné de la civilisation. Outre l'attachement au lieu où ils résident, outre les difficultés pécuniaires liées à un déménagement, c'est aussi cette déchéance symbolique, vécue comme une atteinte à la dignité, qui est une source de souffrance sociale.

Les habitants dépourvus en capitaux rencontrent beaucoup de difficultés à faire aboutir leur demande ; inversement, les plus riches ont moins besoin d'émettre des revendications. À capital égal, la différence entre deux demandeurs s'opère selon le degré d'autochtonie. Il faut davantage de ressource à un allochtone pour obtenir le même résultat qu'un autochtone. On peut ainsi distinguer les demandeurs selon qu'ils sont, ou non, appréciés comme des autochtones. D'une manière générale, de nombreux demandeurs tendent à justifier leur requête en faisant valoir leur ancrage dans l'agglomération. Ils peuvent ainsi s'être installés il y a plusieurs dizaines d'années dans une partie de la ville non « développée » et revendiquer leur contribution au « développement » du lieu. Ils reprennent de cette manière les justifications qui fondent les privilèges liés à l'antériorité dans l'histoire du peuplement, se considèrent comme habitants de Koudougou et tentent de valoriser leur ancrage

local. Mais cet argumentaire n'a aucune valeur juridique et, de toute manière, à moins d'effet si le demandeur n'est pas né sur cette terre et n'appartient pas à une famille qui revendique la primauté liée à l'antériorité dans la ville. En dernier ressort, c'est le pouvoir coutumier qui dispose de l'autorité légitime pour distinguer et confirmer le degré d'autochtonie des individus. En dépit de la législation, il conserve donc une influence morale et politique importante.

À première vue, on pourrait penser que la notion d'autochtonie est dichotomique : on est autochtone par rapport à une altérité définie comme ne l'étant pas. Dans les faits, l'autochtonie est une notion plurielle : en certaines circonstances, elle renvoie à l'histoire du peuplement et à l'ordre d'arrivée sur les terres, en d'autres, elle signifie davantage une appartenance générale à Koudougou, ou encore, la contribution à la « civilisation » de l'agglomération. Ainsi, la valeur de l'ancienneté peut augmenter si un agent mène des actions qui servent directement le bien commun et le développement de la ville : un homme qui ouvre un centre internet, qui s'occupe d'une ONG, ou qui développe d'une quelconque manière Koudougou est un étranger utile. Les services rendus au collectif peuvent « autochtoniser » celui qui les pose. Les individus qui n'appartiennent pas aux familles prétendant être arrivées les premières sur la terre ne se perçoivent donc pas nécessairement comme des étrangers. Certains estiment avoir été utiles au développement de leur ville et s'affirment comme des « Koudougoulais ». Cet attachement à la contribution de la « civilisation » de l'agglomération, n'est pas récent dans la sémantique de l'autochtonie, c'est sur lui que repose une bonne part des conflits liés à l'histoire du peuplement. On pourrait donc distinguer les individus selon leur *degré* d'autochtonie. Bien que l'évaluation du degré d'autochtonie n'est pas toujours objectivée, elle différencie les demandeurs et sous-tend la manière dont ils sont pris en considération. Lors d'un litige, l'autochtonie est évaluée par la comparaison des agents en présence et, généralement, l'ordre d'antériorité dans la ville prime. Cet ordre a d'autant plus d'importance que dans chaque secteur plusieurs membres de la commission en charge du lotissement appartiennent aux grandes familles de l'agglomération. Dans la mesure de leurs possibilités, ils défendent activement les intérêts de ceux qu'ils considèrent comme autochtones. La pression foncière augmentée par une demande trop grande et par la mauvaise gestion a renforcé les recours à l'autochtonie. Il est parfois difficile de s'installer sur certaines parcelles si l'on n'est considéré comme un étranger.

La distinction entre autochtone et allochtone contribue à l'élaboration d'un mode d'identification qui permet de distinguer, de catégoriser et d'évaluer chaque habitant de l'agglomération et c'est pourquoi l'appréciation du degré d'autochtonie d'un individu peut varier et être source de conflits. L'importance de l'autochtonie tient au fait que la valeur des capitaux (économiques, sociaux, scolaires) détenus par un agent est directement proportionnelle à son ancrage dans la ville. Dans le règlement des litiges fonciers, l'efficacité des capitaux est tributaire du degré d'appartenance du demandeur, autrement dit, l'autochtonie redouble la valeur de ses capitaux. L'appui direct des autorités coutumières peut stimuler le soutien de certains membres de la commission d'attribution et s'avérer décisif pour l'obtention d'une parcelle. L'importance du principe d'autochtonie dans le règlement des litiges

fonciers à Koudougou montre à quel point les immigrés sont défavorisés par les commissions de lotissement censées assurer l'équité dans la distribution des ressources foncières.

### **Représentations sociales et contestation politique : la position des groupes**

Au-delà de l'unanimité autour de la hiérarchie de civilisation et de la supériorité du modèle urbain, il est possible de dégager deux appropriations distinctes de la représentation sociale de l'urbanité. Elles correspondent aux positions sociales que les groupes occupent dans la ville et permettent de justifier des revendications différenciées. Concrètement, elles renvoient à deux modes de territorialité. Selon le premier, outre le développement de la ville, le processus de lotissement doit essentiellement permettre la sécurisation des conditions de vie. Le fait de devoir quitter son habitation pour bâtir une nouvelle maison peut être contrebalancé par la garantie d'avoir une sécurité foncière, les problèmes liés à la dynamique de déterritorialisation et de reterritorialisation sont strictement matériels et, parfois, la chance ou l'habileté peut favoriser les demandeurs en les faisant passer d'une parcelle en périphérie à une parcelle située près d'un goudron ou d'un carrefour. En revanche, cette même dynamique imposée aux propriétaires terriens implique qu'ils quittent une terre où sont enterrés leurs ancêtres, qu'ils ont contribué à « civiliser » et dont l'étendue est cultivée depuis plusieurs générations. Le même mouvement a donc une teneur différente. D'un côté, il y a une représentation de la ville comme un espace accessible à tous et où s'opère le mouvement, de l'autre, comme un lieu sur lequel les autochtones ont des prérogatives, plus particulièrement, sur des terres transmises de génération en génération dont la valeur ne se limite pas à la dimension marchande. Pour les premiers, le lotissement est une opération qui engendre la sécurisation foncière ; pour les seconds, malgré ses aspects positifs, il peut se solder par une perte du patrimoine foncier.

Comme l'a montré Hagberg, la nationalisation des terres en 1984 a instauré une représentation de l'espace selon laquelle « le Burkina appartiendrait à tout le monde » [1998, p. 219-242]. Selon leur position dans l'espace social, les différents groupes qui convoitent les terres interprètent de manière distincte la signification de cette assertion. Aujourd'hui, dans la ville de Koudougou, avec la décentralisation deux conceptions s'opposent. Pour la première, la terre est accessible à tous. Pour la seconde, cette accessibilité est conditionnée par la satisfaction préalable des privilèges liés à l'autochtonie. Au nom du principe d'autochtonie, certaines familles, refusent que des individus qu'elles considèrent comme des « étrangers » s'établissent sur des terres ayant appartenu à leurs ancêtres. Dans un contexte de rareté des ressources, le recours à l'autochtonie est conçu comme un outil de valorisation de ses droits. L'usage de l'autochtonie est renforcé par les politiciens locaux qui jouent sur cette fibre pour brasser un électorat et des réseaux importants. Nombre d'entre eux sont issus des grandes familles de la ville et ont des liens de parenté avec les *tengsobaramba* (maîtres de la terre) qui attribuaient les terres aux nouveaux arrivants dans le cadre du droit coutumier.

Dans ce contexte, les propriétaires terriens et les familles qui pour des raisons historiques possèdent un patrimoine foncier important s'avèrent les plus aptes à négocier avec l'administration. Lors de l'opération de lotissement, leur influence est considérable. Conformément à la loi, les « vrais propriétaires terriens coutumiers » [Traoré, 1986, p. 36] reçoivent des parcelles supplémentaires en compensation des terres perdues. À Koudougou l'administration municipale leur octroie une parcelle pour chaque hectare pris par le lotissement et justifie ce traitement de faveur par deux arguments. Les propriétaires terriens sont des autochtones ; arrivés les premiers sur la terre, ils l'ont civilisée et y ont enfoui leurs morts. Ils vivent de la terre et le processus de lotissement les contraint à chercher de nouveaux champs, hors de la commune, pour continuer l'agriculture. Toutefois certains exploitants agricoles occupent la terre depuis plusieurs générations mais n'obtiennent pas de compensation car, d'une part, d'un point de vue coutumier leur droit d'exploitation est révocable et, d'autre part, ils ne disposent d'aucun titre légal. Dans les textes en vigueur, la propriété foncière et l'étendue des droits coutumiers n'ont pas été définies. En raison de ce vide juridique, plusieurs groupes revendiquent le statut de propriétaires terriens et cela engendre de nombreux conflits.

Depuis l'instauration de la décentralisation, les propriétaires terriens ont élaboré des stratégies collectives en profitant du nouveau poids politique qu'ils représentent. Ils constituent une masse électorale, une base de mobilisation qui suscite la convoitise. Ils ont la particularité d'être les seuls véritablement organisés pour pouvoir être entendus collectivement par l'administration. Dans la stratégie de certaines de ces familles, le vote collectif est conçu comme un moyen de pression sur les futurs élus. Le ralliement du groupe à un mouvement politique se négocie. La famille marchande son adhésion contre l'assurance de voir ses revendications foncières satisfaites. Cette marchandisation du vote est le signe de l'émergence d'un processus démocratique. Il ne s'agit pas ici de « bouffer le vote » au sens où la famille profiterait de toutes les propositions des candidats [Banégas, 1998], mais plutôt de choisir un candidat sur base de son programme pour la gestion du lotissement dans le secteur. Celui-ci s'engage alors à défendre le droit à la ville que revendiquent les propriétaires terriens, leur représentation de l'urbanité et de l'autochtonie : autrement dit, il défend leur conception du foncier urbain. Ainsi, leur capacité de revendications s'explique par leurs réseaux bien établis et bien relayés auprès du pouvoir municipal, par leur légitimité en tant que primo-arrivants sur les terres de la ville, mais également par la différence entre la représentation sociale du foncier urbain qui sous-tend l'opération de lotissement et celle, profondément tributaire d'un rapport à l'autochtonie, qui motive leurs revendications.

Les avantages des propriétaires terriens ne sont pas sans susciter de réactions. Plusieurs habitants estiment que le traitement manque d'équité mais ne s'organisent pas pour autant collectivement pour interpeller le pouvoir municipal. Si d'un point de vue légal, la plupart des demandeurs sont dans leur droit, l'introduction d'une plainte en justice pour le règlement d'un litige ne s'opère qu'en dernier recours et dans de très rares cas. La méconnaissance de la justice, la faible confiance dans les institutions, la peur d'être perçu comme un ennemi politique par

les conseillers municipaux n'encourage pas les protestations contre l'administration. Les recours légaux contre des particuliers peuvent être délicats. S'il s'agit d'habitants liés aux familles qui prétendent être les « véritables » autochtones de Koudougou, ils comportent toujours des risques. Surtout si ceux-ci bénéficient du soutien d'une famille étendue et donc, d'une partie des conseillers municipaux qui siègent dans la commission du secteur. Il est arrivé que, suite à une décision légale qu'ils estimaient défavorable à un autochtone, les pouvoirs coutumiers rendent justice eux-mêmes à travers des harcèlements ou la destruction du domicile du rival afin de le chasser.

### Conclusion

L'analyse de cette opération de lotissement montre comment l'injonction à l'urbanité s'articule à un triple niveau qui situe la ville dans un rapport entre le local et le global [Hilgers, 2007c]. Pour les bailleurs de fonds, les institutions internationales et les coopérations bi- ou multi-latérales, le lotissement s'impose comme une voie de développement et de rationalisation de la gestion urbaine. Pour le pouvoir politique local et une partie de l'administration, cette opération doit officiellement permettre le financement de la commune, mais officieusement, elle est une source d'enrichissement. Enfin, pour la population, le lotissement est vécu comme une nécessité pour « développer » la ville selon un imaginaire urbain construit en référence aux autres villes du pays ou à des villes dont l'image est diffusée dans les médias, mais aussi par rapport à la politique d'aménagement de Koudougou elle-même : depuis la période coloniale, les surfaces loties sont, de fait, celles qui sont le mieux dotées en infrastructures. L'accès à la propriété légale dans une zone lotie constitue un élément significatif de la réussite sociale et un moyen pour sécuriser ses conditions de vie.

Plus spécifiquement, au niveau local, l'étude du lotissement donne à voir l'interdépendance de deux représentations sociales. L'urbanité d'abord, car la vocation du lotissement est de contribuer au développement de la ville et les habitants aspirent à vivre dans un cadre en adéquation avec leur idéal urbain. L'autochtonie ensuite, parce que l'aménagement de l'agglomération s'opère sur des terres et qu'en matière foncière les grandes familles qui composent la ville et revendiquent la primauté dans l'ordre de migration estiment encore avoir des droits. Ces représentations participent à l'élaboration d'un cadre commun à partir duquel s'élabore une interprétation du monde social. Aujourd'hui, chacun semble vouloir devenir urbain. Les habitants de Koudougou sont unis dans cette aspiration. Elle les fédère dans un horizon partagé qui prend sens à travers une matrice pratique et représentationnelle commune. L'examen des représentations sociales qui structurent et façonnent cet espace commun ouvre ainsi un angle nouveau pour envisager les potentialités politiques de la vie collective en milieu urbain. En effet, cette perspective analytique permet de mettre au jour le système des positions qui régit les relations entre les groupes tout en montrant en quoi, malgré leurs différences et malgré leur opposition, ceux-ci partagent, d'une manière ou d'une autre, la conscience d'être liés à un destin commun.

L'aménagement de la ville constitue, de fait, un enjeu partagé par les habitants soucieux de vivre dans un cadre urbanisé. À travers une idéologie qui légitime les abus et la captation des ressources par les dominants, les opérations se succèdent et peuvent s'imposer comme la seule voie de développement possible. Un usage univoque des représentations sociales ne facilite pas les débats autour des modes de gestion à entreprendre pour le développement de la ville, il évince la possibilité de les organiser de manière pluraliste. Comme l'a montré Gély, la constitution d'un monde commun dont l'avenir est susceptible d'être mis en discussion n'est possible que par le jeu d'influences réciproques auquel se livrent des agents qui, à travers des actes d'identification et à travers l'appropriation différenciée de représentations sociales, peuvent prendre des positions distinctes, parfois contradictoires, à l'égard d'enjeux normatifs partagés [2006]. Par sa portée physique et symbolique, d'une manière ou d'une autre, tous les individus qui résident à Koudougou ont été touchés par l'opération de lotissement. Face à la pénurie de parcelles et une offre artificiellement élevée, les pratiques et les stratégies mises en œuvre sont variables. Elles se diversifient selon les dispositions des agents et les possibilités liées à la configuration de l'espace social et aux situations. La description des principes organisateurs de différences entre les réponses des individus et des groupes montrent que des mobilisations différenciées des représentations sociales peuvent contribuer à l'éclosion d'une dynamique démocratique et stimuler des confrontations autour de différentes manières d'envisager un avenir commun<sup>13</sup>. Le couple « décentralisation – opération de lotissement » a contribué de façon décisive à renforcer le poids des familles qui revendiquent l'autochtonie sur le territoire de la ville. Parce qu'elles jouissent du statut lié à l'antériorité dans l'histoire du peuplement et qu'elles constituent une masse électorale appréciable, elles ont pu jouer de leur influence sur le pouvoir politique local et faire modifier des programmes électoraux.

Toutefois on a montré aussi que l'autochtonie ne peut être réduite au produit d'une manipulation politique : elle prend tout son sens dans un profond sentiment d'appartenance [Ceuppens, Geschiere, 2005]. À Koudougou, cette appartenance se joue sur plusieurs niveaux : elle renvoie à la collectivité urbaine dans son ensemble ou, plus spécifiquement, au groupe qui aurait fondé cette collectivité ou qui aurait contribué à son développement [Hilgers, 2007a, 2007b]. L'antériorité dans l'histoire du peuplement et son prestige, la pénurie artificielle de terres, le nouveau poids politique des familles qui revendiquent le statut de primo arrivants stimulent des polémiques.

Au-delà de la lutte de classement qui oppose les individus et les groupes aptes à défendre et valoriser leurs positions, au-delà d'un conflit autour d'ordres de légitimité distincts, telle que le rapport à la terre, la signification de l'autochtonie ou de l'urbanité, certains habitants demeurent dans l'incapacité d'entrer en lutte pour revendiquer la valeur de leur position. D'une part, parce que la faiblesse de leurs capitaux limite leur ressource pour se faire entendre et les exclus des polémiques.

13. Pour un développement théorique du rôle des représentations sociales dans une dynamique démocratique voir Gély [2006], pour une analyse adaptée au cas africain Hilgers [2008].

D'autre part, parce qu'ils ont intériorisé les normes dominantes. Ils croient, eux aussi, en l'intérêt d'urbaniser davantage la ville mais sans avoir les moyens de proposer des interprétations concurrentes aux interprétations des représentations sociales qui dominent les débats et sont imposées comme légitimes. Ils demeurent alors sans ressources pour valoriser leur position ou pour proposer des modèles alternatifs de développement urbains. Sous cet angle, en définitive, rien de nouveau sous le soleil de la ville : l'urbanité même lorsqu'elle puise sa légitimité dans le recours à l'autochtonie, comme signe d'appartenance et de contribution au développement, est un processus de différenciation qui, dès lors qu'il est construit, perçu et légitimé par des ordres de grandeurs, de civilisations et de civilités, produit par sa logique même de l'exclusion et, dans ce cas-ci, de la souffrance sociale.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BANEGAS R. [1998], « Marchandisation du vote et consolidation démocratique au Bénin », *Politique Africaine*, n° 69, p. 75-88.
- BEAUCHEMIN C. [2005], « Émigration urbaine, pauvreté et ajustement structurel au Burkina Faso une étude longitudinale (1980-1999) », Tours, Communication au Congrès de l'UIESP.
- BEAUCHEMIN C., SCHOUMAKER B. [2005], « Migration to cities in Burkina Faso : Does the Level of Development in Sending Areas Matter ? », *World Development*, vol. 33, n° 7, p. 1129-1152.
- BOURDIEU P. [1993], *La misère du monde*, Paris, Le Seuil.
- CASTELLS M. [1975], *La question urbaine*, Paris, Maspéro.
- CEUPENS B., GESCHIERE P. [2005], « Autochtony : Local or Global ? New modes in Struggle over Citizenship and Belonging in Africa and Europe », *Annual Review of Anthropology*, n° 34, p. 385-407.
- DE VILLERS G. [2003], « L'État en Afrique et les lignes de force de l'évolution des politiques de coopération internationale », in M. Totte, T. Dahou et R. Billaz, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, Paris, Cota – Karthala – Enda Grad, p. 37-53.
- DIARRA I. [2003], *Plan de développement communal (PDC) participatif*, Koudougou, Établissement Public communal pour le développement (EPCD).
- FERGUSON J. [1999], *Expectations of Modernity : Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, University of California Press.
- GANNE B. [1986], « Le foncier et l'urbain. Le cas d'une ville moyenne sahélienne Ouahigouya (Haute Volta) », in B. Crousse, E. Le Bris et E. Roy, *Espaces disputés en Afrique noire : pratique foncière locale*, Paris, Karthala, p. 145-162.
- GÉLY R. [2006], *Identités et monde commun. Psychologie sociale, philosophie, société*, Bruxelles, Peter Lang.
- GESCHIERE P., JACKSON S. [2006], « Autochthony and the Crisis of Citizenship : Democratization, Decentralization, and the Politics of Belonging », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, p. 1-7.
- HAGBERG S. [1998], *Between Peace and Justice. Dispute Settlement between Karaboro Agriculturalists and Fulbe Agro-pastoralists in Burkina Faso*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- HILGERS M. [2005], « Du quartier au secteur. L'évolution des limites urbaines au Burkina Faso », *Espaces et Sociétés*, n° 122, p. 67-85.
- HILGERS M. [2007a], « Les conflits autour de l'histoire de Koudougou (Burkina Faso) » *Cahiers d'Études Africaines*, n° 186, p. 313-344.

- HILGERS M. [2007b], « La dynamique de la croyance : Enjeux contemporains d'une ancienne cérémonie (moaga) », *L'Homme*, n° 182, p. 131-162.
- HILGERS M. [2007c], « Historicité, représentation de soi et identité urbaine en Afrique de l'Ouest : Koudougou une ville rebelle ? », in L. Viala et S. Villepontoux, *Espace, imaginaire, société*, Montpellier, Université Paul-Valéry/UMR 5045 MTE, p. 117-130.
- HILGERS M. [2008], *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, Histoire et Reconnaissance à Koudougou*, Paris, Karthala.
- JAGLIN S. [1995], *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoir et périphéries (1983-1991)*, Paris, Karthala/Orstom, 1995.
- JAGLIN S. [1996], « De la défense révolutionnaire à la gestion urbaine : "le cercle des CR disparus" (Ouagadougou 1983-1991) », in R. Otayek, F.M. Sawadogo et J.-P. Guingane (dir.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, p. 247-274.
- LAURENT P.-J. [1995], *Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso*, Louvain-la-Neuve/Paris, Académia/L'Harmattan.
- LAURENT P.-J. et alii [2004], *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso. Le cas de Ziniaré*, Paris/Louvain-la-Neuve, L'Harmattan/Académia Bruylant.
- LEONHARDT A. [2006], « Baka and the Magic of the State : Between Autochthony and Citizenship », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, p. 69-94.
- LE ROY E. [1991], « L'appropriation et les systèmes de production », in E. Le Bris, E. Le Roy et P. Mathieu, *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Paris, Karthala, p. 27-35.
- MARIE A. [1989], « Politique urbaine : une révolution au service de l'État », *Politique Africaine*, n° 33, p. 27-38.
- MARSHALL-FRATANI R. [2006], « The War of "Who Is Who" : Autochthony, Nationalism, and Citizenship in the Ivoirian Crisis », *African Studies Review*, vol. 49, n° 2, p. 9-43.
- MOORE D.S. [2005], *Suffering for Territory : Race, place and power in Zimbabwe*, Durham and London/Harare, Duke University/Weaver Press.
- NYAMNJOH F., GESCHIERE P. [2000], « Capitalism and Autochthony : The Seesaw of Mobility and Belonging », *Public Culture*, vol. 12, n° 2, p. 432-453.
- MOSCOVOCI S. [1976], *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF.
- OSMONT A. [1995], *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala.
- RENAULT E. [2008], *Souffrances sociales. Philosophie, psychologie, politique*, Paris, La Découverte.
- SAVONNET-GUYOT C. [1985], « Le prince et le Naaba », *Politique Africaine*, n° 20, p. 29-43.
- SAVONNET-GUYOT C. [1986], *État et sociétés au Burkina : Essai sur le politique africain*, Paris, Karthala.
- SAWADOGO A., SEBAHARA, P. [2004], « Historique de la décentralisation au Burkina Faso », in P.-J. Laurent et alii, *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso. Le cas de Ziniaré*, Paris/Louvain-la-Neuve, L'Harmattan/Académia Bruylant, p. 59-78.
- SEBAHARA P. [2002], « Acteurs et enjeux des élections municipales au Burkina Faso. Analyse à partir de trois communes urbaines : Boromo, Koudougou et Ouahigouya », Bamako, Colloque Pouvoir et décentralisation en Afrique et en Europe – autour de l'expérience Malienne.
- TRAORÉ J.-M. [1986], « Aménagement urbain et pratiques foncières coutumières en Haute-Volta », in B. Crousse, E. Le Bris, E. Le Roy, *Espaces disputés en Afrique noire : pratique foncière locale*, Paris, Karthala, p. 33-40.
- VENARD J.-L. [1993], « Bailleurs de fonds et développement local », in S. Jaglin et A. Dubresson, *Pouvoir et cité en Afrique Noires. Décentralisations en question*, Paris Karthala, p. 19-33.